

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du mercredi 28 juin 2023**

**Session ordinaire**

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 28 juin, à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Maur s'est réuni salle du conseil municipal.

**Convocation** : mercredi 21 juin 2023

**Présents** : M. RÉAU, Mme MERIOT, M. BERGOUGNAN, Mme VOITIER, Mme LIEGE-LEFRESNE, Mme TROCHON, M. DUFRENOY, M. COATRIEUX, Mme LE FLOHIC, M. PIERRY, Mme IMBERT, M. VIEIRA-MARQUES, Mme GARCIA-BAUCHÉ, M. VANDAMME, Mme RAFFINAT, M. BLIN, Mme ZAUG, Mme PEYROUTET, Mme MOUILLEBET, M. DAMIEN.

**Absents ayant donné pouvoir :**

- M.JOLIVET pouvoir à M. BLIN
- M. LIMBERT pouvoir à Mme ZAUG
- M. GEORGET pouvoir à M. DUFRENOY
- M. DAHURON pouvoir à Mme MERIOT
- M.MERIGOT pouvoir à Mme VOITIER
- Mme GRONDIN pouvoir à Mme LE FLOHIC
- M. DE VILETTE pouvoir à M. DAMIEN

<b>Membres en exercice : 27</b>
<b>Membres présents : 20</b>
<b>Membres votants : 27</b>

**Secrétaire de séance** : Mme LIEGE LEFRESNE

**Délibération n° 2023-06-04 : Exploitation parc éolien commune Luant**

*Dossier présenté en commission finances le 14 juin 2023 (AVIS FAVORABLE)*

*Rapporteur : M. Eric BERGOUGNAN*

- Vu le code de l'environnement livre 1<sup>er</sup> et livre V, notamment ses articles L. 1201-1 à L. 123-18, R. 123-1 à R. 123-27 ;
- Vu la nomenclature des installations classées ;
- Vu la demande d'autorisation environnementale déposée le 25 février 2022 et complétée le 23 décembre 2022 par le Directeur SAS Centrale Eolienne Grand Communal de Luant en vue d'exploiter un parc éolien de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison électrique, situé sur la commune de Luant ;
- Vu l'ensemble des pièces, plans et études règlementaires notamment l'étude d'impact annexés à cette demande ;
- Vu le rapport de l'inspecteur des installations classées en date du 17 février 2023 constatant la complétude du dossier de demande d'autorisation environnementale susvisé ;
- Vu la décision du vice-président du tribunal administratif de Limoges du 5 avril 2023 désignant une commission d'enquête ;
- Vu l'avis favorable de la commune de LUANT
- Vu l'absence de retour d'avis défavorables des administrés de la ville de Saint-Maur

Accusé de réception en préfecture 036-200058055-20230628-2023-06-04-DE Date de télétransmission : 29/06/2023 Date de réception préfecture : 29/06/2023
---

- Considérant que l'activité en cause constitue, au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, une installation classée soumise à autorisation visée sous la rubrique n° 2980- installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont la hauteur du mât et de la nacelle au-dessus du sol est supérieure ou égale à 50 m.

Monsieur le rapporteur informe, qu'une enquête publique est ouverte à la mairie de Luant en ce qui concerne la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS Centrale Eolienne Grand Communal de Luant, dont le siège social est 1025 rue Henri Becquerel-Bât 4-34000 Montpellier, afin d'exploiter un parc éolien composé de quatre aérogénérateurs et de deux postes de livraison électrique sur la commune de Luant.

Les conseils municipaux de la commune de Luant, commune d'implantation, et des communes susvisées concernées par le rayon d'affichage des 6 kilomètres, ainsi que les conseils communautaires des communautés de communes de Châteauroux Métropole, Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse et Val de l'Indre-Brenne, sont appelés à donner leur avis conformément à l'article R. 181-38 du Code de l'environnement. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard le 17 juillet 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré le conseil municipal par 15 ABSTENTIONS, 5 VOTES CONTRE, et 7 VOTES POUR, décide :

- de donner un avis : FAVORABLE sur l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Luant.

**Le secrétaire de séance,**  
**Valérie LIEGE LEFRESNE**



**Le Maire,**  
**Ludovic RÉAU**



Accusé de réception en préfecture  
036-200058055-20230628-2023-06-04-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023